



LE MONDE

JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 24, numéro 1

4^s

À cause de la tragédie de Lac-Mégantic et des inondations 2017

La Chambre des notaires lance un programme de transformation numérique qui pourrait moderniser la profession



■ L'honorable Sheilah Martin nommée juge à la Cour suprême du Canada

■ Me Joan Clark de Norton Rose Fulbright honorée par l'ADDUM

Me François Bibeau,
président de la Chambre
des notaires du Québec



Connaissez-vous les leaders en juricomptabilité?

Ne faites pas courir de risques à vos clients. Faites appel à l'un des plus grands services de juricomptabilité au Québec.

Grâce à ses professionnels chevronnés, EY peut vous aider à mener rapidement et efficacement des enquêtes et des évaluations de préjudices économiques, à réunir et à analyser des preuves électroniques, ou à effectuer toute autre mission complexe de juricomptabilité.

Pour en savoir plus, communiquez avec nos leaders ou visitez-nous à ey.com/ca/fr.

André Lepage, FCPA, FCA,
CA•EJC, CFF, CFE
Premier vice-président,
Leader du Québec
andre.lepage@ca.ey.com
514 879 3535

Benoit Legault, CPA, CA,
CA•EJC, CFF, CFE
Associé
benoit.legault@ca.ey.com
514 874 4637



Travailler ensemble
pour un monde meilleur

La Chambre des notaires lance un programme de transformation numérique qui pourrait moderniser la profession

«Fini les actes notariés papier 8 1/2 x 13 tête-bêche»

— Me François Bibeau, président de la Chambre des notaires

Par André Gagnon

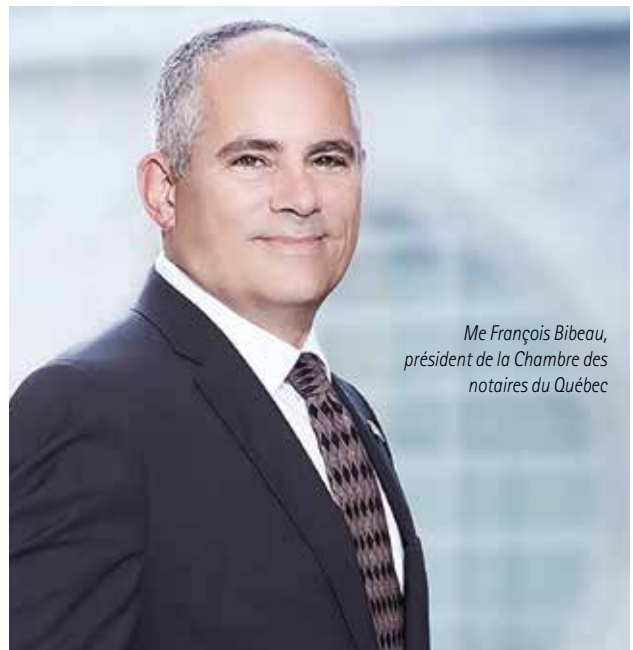
La Chambre est en voie de transformer et sécuriser ses pratiques. Le nouveau président de la Chambre des notaires du Québec, Me François Bibeau, prépare le notariat de l'avenir... numérique. La plus ancienne profession franchira les étapes qui la conduiront à l'ère numérique si le législateur consent à ses propositions.

Et c'est avec ses 4.000 collègues que le président de la Chambre des notaires entend y arriver en s'inspirant de la tradition et des nouvelles technologies de l'information, de la robotique pour y parvenir.

Me François Bibeau a été élu en avril 2017 à la présidence de la Chambre des notaires du Québec pour un mandat de trois ans.

Me Bibeau était représentant du district de Longueuil au Conseil d'administration de la Chambre de notaires du Québec depuis 2005. Il a également siégé en tant que vice-président de son ordre professionnel de 2014 à 2017 avant d'être élu président de la Chambre.

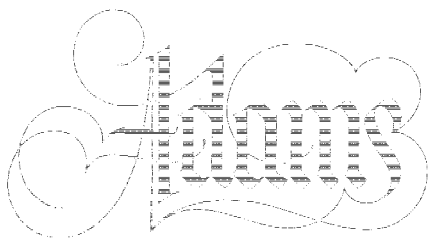
Notaire en pratique privée depuis 1988, associé-fondateur de l'étude Bibeau Desaliers Lamarre, où il se chargeait, entre autres, de la rédaction des testaments et fiducies testamentaires, des mandats de protection, des contrats de



*Me François Bibeau,
président de la Chambre des
notaires du Québec*

mariage, d'union civile et d'union de fait, des célébrations des mariages civils et d'unions civiles et du règlement des successions.

L'étude est composée de six notaires dont deux femmes qui sont ses associées. Leurs bureaux sont logés dans un immeuble construit sur les anciens terrains de la CIL à McMasterville sur le boulevard Laurier, à proximité de Be-loeil et de St-Basile-Le-Grand sur la Rive-Sud de Montréal depuis 2014. Le greffe de Me Bibeau était auparavant situé à Sainte-Julie en bordure de l'autoroute 20 où il a lancé sa pratique.



DEPUIS 1850

GRAVURES ADAMS INTERNATIONAL LTÉE

POUR TOUS VOS BESOINS EN IMPRIMERIE

IMPRIMER, GRAVER, ESTAMPAGE À CHAUD, GAUFREUR

EN-TÊTES DE LETTRES
ENVELOPPES
CARTES D'AFFAIRES

INVITATIONS
ANNONCES
COUVERTURES, ETC.

SYSTÈME DE GESTION DE COMMANDES EN LIGNE

**S.V.P. COMMUNIQUER AVEC NOUS
POUR RECEVOIR DES ÉCHANTILLONS
GRATUITS OU UNE SOUMISSION**

5690, BOUL. THIMENS
ST-LAURENT, QUÉ. H4R 2K9
FAX (514) 937-9316
TÉL. (514) 937-7744
adamsoe@adamsengraving.com

MONTRÉAL & TORONTO
1-888-232-6729

Lac Mégantic et inondations

La Chambre des notaires a tiré des leçons à la suite de la tragédie de Lac-Mégantic en 2013 et des problèmes causés par les récentes inondations dans certains palais de justice. « Plus de 100,000 actes notariés ont été détruits lors de la tragédie de Lac-Mégantic, » affirme Me François Bibeau au cours d'une interview avec Le Monde Juridique. Il ajoute que « des récentes inondations survenues dans certains palais de justice ont affecté des actes notariés qui y étaient conservés. Ces événements mettent en lumière l'importance pour la profession notariale d'adapter ses pratiques aux nouvelles réalités. »

Émergence

Le notariat a connu une grande évolution au fil des années. Les technologies de l'information ont frappé de plein fouet l'autre profession juridique au point que de nos jours le papier est presque devenu caduc et pourrait bien être remplacé par des actes sur support informatique numérique. De plus, la signature numérique pourrait remplacer littéralement la signature authentique grâce au développement de la technologie de l'information.

« Les technologies de l'information et la robotique ont modifié la donne, » lance le président de la Chambre. Finis les actes sur papier 8 1/2 par 13 tête bêche, affirme Me Bibeau.

A cet effet, la Chambre des notaires a développé un nouveau programme appelé Émergence visant à moderniser la pratique notariale tout en augmentant le niveau de sécurité en cas de sinistre. Le programme cherche à moderniser les registres des dispositions testamentaires et des mandats, à « dématérialiser » les actes authentiques et la vouë pour les conserver.

De plus, ce programme vise à renforcer les normes et les standards de sécurité, à sécuriser les échanges de documents et d'information avec les notaires. Pour ce faire, des modifications au cadre législatif et réglementaire seront nécessaires, précise Me Bibeau.

Et il ajoute que « le support numérique proposé apportera une protection accrue pour le patrimoine du citoyen. Cette dématérialisation des actes permettra un repérage plus efficace et plus rapide pour la délivrance de copies. Sans compter que les mesures proposées par Émergence pourraient mieux répondre aux besoins du public. »

Me Bibeau soutient que ce programme pourra « freiner le recours aux archives de la Cour supérieure pour le dépôt des

greffes des notaires qui cessent d'exercer.» Ce qui pourrait entraîner des économies substantielles pour le gouvernement, précise-t-il.

La Chambre des notaires du Québec entretient des contacts et des liens de longue date avec les notaires de France et d'ailleurs. Elle suit de près et s'inspire des travaux de développement de cette profession en Europe, en Amérique latine, en Asie et dans les Caraïbes.

Les notaires

La Chambre des notaires du Québec est l'ordre professionnel regroupant près de 4 000 notaires dont 63% ,soit les deux tiers sont des femmes. Aucune autre profession libérale n'a autant de femmes comme membres. Selon le rapport annuel 2017 du Barreau du Québec, la profession compte 26,000 membres dont 13,899 sont des femmes et 12,613 des hommes. Les femmes y sont plus nombreuses comme c'est le cas dans les facultés de droit des universités du Québec. Cette tendance à l'augmentation du nombre de femmes se maintiendra comme cela existe dans les autres professions dites libérales au Québec et ailleurs au Canada.

Les notaires qui exercent dans les domaines du droit qui relèvent de leurs expertises, selon la Chambre, notamment le droit familial, le droit immobilier, le droit des successions, le droit des affaires, la fiscalité, la copropriété, le droit agricole, la médiation commerciale et familiale, pour ceux et celles qui ont reçu une formation dans cette sphère.

Les notaires sont regroupés comme les autres professionnels en majorité à Montréal et ses banlieues nord et sud et autour des autres grandes villes comme Québec et autres capitales régionales.

La pratique multidisciplinaire en cabinet privé comprend de plus en plus de notaires qui exercent avec des avocats et autres professionnels comme des CPA en cabinet privé. Cette tendance va en augmentant, semble-t-il, si l'on constate la présence de plus en plus nombreuse des notaires dans les cabinets d'avocats de pratique privée au Québec.

Selon le rapport annuel 2017 du Barreau du Québec sur les 26,000 membres, 13,899 sont des femmes et 12,613 des hommes. Les avocates ont dépassé le nombre d'avocats. Cette tendance ira sans doute en augmentant. Les autres professions dites libérales connaissent des tendances semblables et la Chambre des notaires est un cas d'exception. L'influence de la Chambre des notaires ne se dément pas. Ceux-ci jouent un rôle important dans la société québécoise où ils sont fort appréciés de leurs concitoyens. Ces derniers ont confiance aux notaires et reconnaissent leur professionnalisme.

Déménagement

En dernière heure, on nous informe que la Chambre des notaires aménagera dans ses nouveaux locaux à compter du 11 décembre 2017 au 2045 rue Stanley, bureau 101, Montréal. Métro Peel. Les numéros de téléphone demeurent inchangés.

Réception des recommandations de l'administrateur du Programme de remboursement volontaire

La ministre de la Justice et Procureure générale du Québec, Mme Stéphanie Vallée, annonce aujourd'hui avoir reçu les dernières recommandations de l'administrateur du Programme de remboursement volontaire, l'honorable François Rolland.

« La réception des dernières recommandations de l'administrateur constitue une étape clé dans le Programme. Je pourrai maintenant prendre connaissance des dernières propositions de règlements soumises par les participants et procéder à la signature des quittances, le cas échéant. J'en profite pour remercier l'administrateur, l'honorable François Rolland, et son équipe pour tout le travail accompli au cours des deux dernières années », a déclaré la ministre.

Dans le but d'analyser les recommandations reçues, de procéder à la signature de quittances, le cas échéant, et de compléter l'ensemble des processus administratifs prévus pour clore le Programme, la ministre Vallée prolonge le Programme jusqu'au 15 décembre 2017.

Conformément à la Loi, la ministre présentera à l'Assemblée nationale un rapport sur la mise en oeuvre du Programme dans les six mois suivant sa date de fin. Ce rapport indiquera, notamment, le nom des personnes physiques et des entreprises qui ont participé au Programme, le nom des organismes publics visés ainsi que le montant global des sommes remboursées.

Me Jacques Marcel Ste-Marie et Me Michel Beauchamp, lauréats de la Médaille d'honneur de la Chambre des notaires

Par la Chambre des notaires

Le 24 novembre 2017, la Chambre des notaires a octroyé la plus haute distinction décernée par l'Ordre aux notaires Jacques Marcel Ste-Marie et Michel Beauchamp.

Jacques Marcel Ste-Marie

Exemple même du notaire qui a fait rayonner le droit notarial au-delà de la communauté juridique, Me Jacques Marcel Ste-Marie a su déployer son expertise auprès de plusieurs publics et en de multiples directions. Sa carrière notariale débute en 1972, alors qu'il se spécialise en procédures non contentieuses et en ventes sous contrôle de justice. Parallèlement à sa pratique notariale, il enseigne à la Faculté de droit civil de l'Université d'Ottawa, où il coordonne aussi la maîtrise en droit notarial.

Guidé par sa passion du droit autant que par ses valeurs humanistes, Me Ste-Marie s'emploie à mettre sur pied la Clinique de droit notarial de l'Outaouais, au service d'une population plus démunie. Un service gratuit et un devoir d'équité pour ce notaire qui dirige la Clinique depuis 2007. Son dévouement associé à son expertise lui vaut plusieurs prix d'excellence et symboles de reconnaissance. En 2009, Marc Bureau, maire de la Ville de Gatineau, remet à Me Ste-Marie un certificat honorifique pour souligner sa contribution exceptionnelle au développement de la communauté, à titre de président de l'Association des rési-



Me Jacques Marcel Ste-Marie

dants des Jardins Taché. En 2015, il reçoit la Plume d'or de l'Association des notaires de l'Outaouais pour souligner son remarquable engagement professionnel et communautaire.

Me Michel Beauchamp

Expliquer les théories du droit en lien avec la réalité quotidienne : telle est la force de l'enseignement de Me Michel Beauchamp qui allie son expertise juridique avec son expérience de notaire. Deux ans après l'obtention de son diplôme, la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa confie à Me Beauchamp une charge de cours en 1991. Depuis 2002, il enseigne les cours « Personnes physiques et famille » et



Me Michel Beauchamp

« Droit des personnes inaptes » à l'Université de Montréal. La qualité de son enseignement lui vaut d'ailleurs en 2010 le prix d'excellence professorale André-Morel décerné par les étudiants en droit.

Me Beauchamp est régulièrement invité comme conférencier sur la liquidation des successions, les tutelles et curatelles, les procédures non contentieuses. Auteur prolifique d'articles et de livres de doctrine, il assume aussi les fonctions de directeur de la collection « La pratique du droit » et du bulletin « Personnes, famille et successions » aux Éditions Yvon Blais. Il vient de publier « La liquidation des successions » et il a collaboré au développement de Clause testament, premier outil intelligent pour la production de testaments, mandats de protection et procurations.

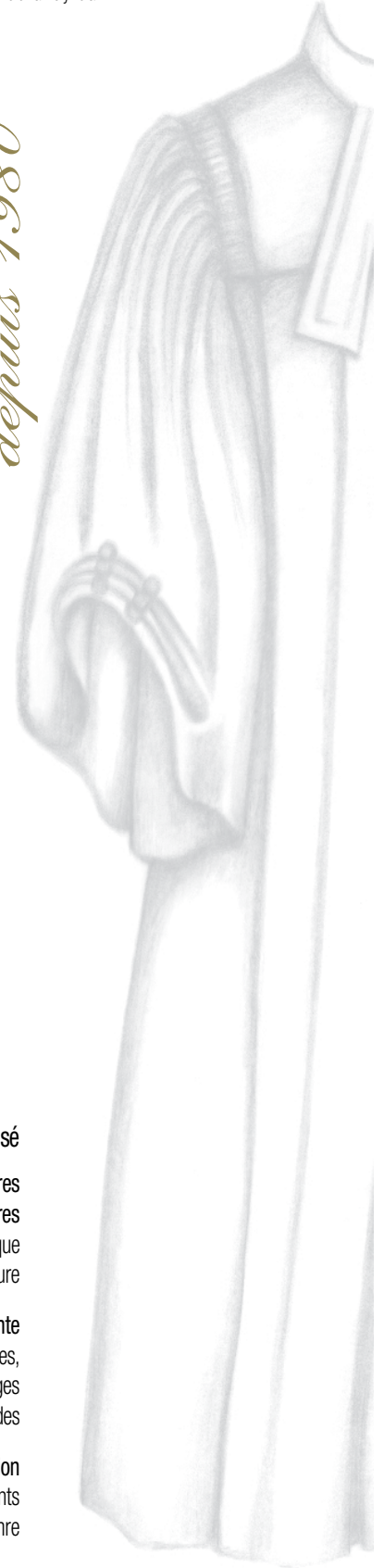
Notaire au sein de l'étude Beauchamp et Gilbert, sa pratique est centrée sur les procédures non contentieuses et les successions. Me Beauchamp est souvent appelé par le tribunal liquidateur dans des dossiers sensibles de succession. Il consacre aussi de son temps au conseil d'administration de la Chambre des notaires et à de nombreux comités professionnels et interprofessionnels.

La Médaille d'honneur de la Chambre des notaires est décernée annuellement pour souligner la contribution d'un notaire qui s'est démarqué dans un domaine particulier et dont les retombées ont rejailli sur l'ensemble de la profession.

Félicitation à Me Ste-Marie et Me Beauchamp, notaires émérites, pour leurs carrières exceptionnelles!

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél. 514.842.3901
1.800.831.3901
Télec. 514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection
DE LAVOY
depuis 1980



Service personnalisé

Toges et accessoires
vestimentaires
pour profession juridique
et magistrature

Location et vente
tuxedos et accessoires,
toges, mortiers et épitoges
pour collation des grades

Nettoyage et réparation
de vêtements
de tout genre

Volume 24, numéro 1

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec)
 H1L 4Y5
 (514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca
 Internet : www.lemondejuridique.com
 Facebook : Magazine Le Monde Juridique

Rédacteur en chef
André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction
Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes
Louis-Benjamin Gagnon

Publicité
 642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec) H1L 4Y5
 Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution
Zacharie Gagnon

Abonnement:
Mme Jeanne D'Arc Tissot
 Téléphone: (514) 353-3549

Infographie
Image-innée

Photographie
Paul Ducharme, Photographe

Le Monde Juridique est publié par
 Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: *André Gagnon*

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
 L'abonnement est de 40 \$ par année.
 (On peut aussi se la procurer à la librairie
 Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
 Canadian Advertising Rates and Data (Card).
 COPYRIGHT 2017 - LE MONDE JURIDIQUE.
 La reproduction totale ou partielle des articles est
 formellement interdite sous peine de poursuite.

La Chambre des notaires lance un programme de transformation numérique qui pourrait moderniser la profession <i>Par André Gagnon</i>	3
Me Jacques Marcel Ste-Marie et Me Michel Beauchamp, lauréats de la Médaille d'honneur de la Chambre des notaires <i>Par la Chambre des notaires</i>	6
La profession notariale à l'ère du numérique	9
Gala JBM « Les leaders de demain » Les 7 « Avocats JBM de l'année 2017 » sont dévoilés!	10
Me Jacques Tétrault, avocat visionnaire	13
Preuve juricomptable : reconstitution du revenu d'entreprise <i>Par Richard M. Wise et Andrew Yas</i>	14
Dunton Rainville s'associe au réseau mondial de cabinets d'avocats State Capital Group	17
L'ADDUM présente une visionnaire et pionnière à plusieurs titres ...	18
L'Honorable Sheilah L. Martin nommée à la Cour suprême du Canada	19
Me François Aquin décédé	20
L'ADDUM honore une avocate anglophone diplômée de la faculté de droit de l'Université de Montréal <i>Par Me Joan Clark</i>	21
AVIS DE DÉCÈS – Jean Lamarre	23
Me Nathalie Roy se joint à Lavery	24
Don majeur de la Fondation du prix Tang à la Faculté de droit de l'UdeM	25
Pierre-Jacques Lefavre nommé premier vice-président du Groupe immobilier Mach.	26
PwC achète Quotient Juricomptables	26
Le gouvernement du Canada annonce des nominations à la magistrature du Québec	27
L'avocat Jacques Vergès, «chevalier» des causes perdues, est mort	29

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

Une équipe bilingue de 17 sténographes à la fine pointe de la technologie à l'ère du numérique

Notre équipe bilingue de sténographes expérimentées vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions au jour le jour, via Internet, en format condensé avec index de recherche ou en tout autre format que vous souhaitez.

- Transcription à partir de CD, vidéo, répondeur
- Déposition par téléphone
- Prise de vidéo
- Vidéo conférences
- Salle d'interrogatoire

TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS..... UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888

50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5

Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenographe.com

La profession notariale à l'ère du numérique

La Chambre des notaires lance son programme de transformation numérique Émergence, qui révolutionnera la pratique notariale et renforcera la protection des citoyens.

En 2013, la tragédie de Lac-Mégantic a touché 12 greffes de notaires, détruisant près de 100 000 actes notariés dans l'incendie qui a fait rage. En 2015, on dénombrait 2 373 greffes représentant plus de 11 millions d'actes conservés aux greffes de la Cour supérieure du Québec répartis dans 37 districts judiciaires¹.

De récentes inondations survenues dans certains palais de justice ont affecté des actes notariés qui y étaient conservés.

Ces événements mettent en lumière l'importance pour la profession notariale d'adapter ses pratiques aux nouvelles réalités. C'est dans cette optique que la Chambre des notaires déploie son programme stratégique de transformation numérique, appelé Émergence, ayant comme objectif principal la réception et la conservation des actes notariés sur support numérique.

Émergence

Le programme Émergence vise à moderniser la pratique notariale tout en augmentant le niveau de sécurité en cas de sinistre. Outre la dématérialisation des actes authentiques et la voûte pour les conserver, Émergence entraîne notamment :

- des modifications au cadre législatif et réglementaire;
- des normes et des standards de sécurité renforcés;
- la modernisation des registres des dispositions testamentaires et des mandats;
- une offre de services élargie pour le public.

Un programme de transformation au bénéfice de tous
Émergence offrira une valeur ajoutée importante aux services juridiques essentiels pour l'accès à la justice.

Le citoyen pourra bénéficier d'une protection accrue de son patrimoine grâce à la conservation des actes notariés authentiques sur support numérique. La dématérialisation de ces actes permettra un repérage plus efficace et plus rapide, facilitant ainsi la délivrance de copies. Émergence offrira également au citoyen un accès en ligne à son dossier personnel, en plus de faciliter et de sécuriser les échanges d'information et de documents avec son notaire.

Le gouvernement pourra bénéficier d'économies potentiellement substantielles puisque Émergence offrira une façon de freiner le recours aux archives de la Cour supérieure pour le dépôt des greffes des notaires qui cessent d'exercer. Le nombre d'actes déposés ne cesse d'augmenter avec une croissance annuelle de plus de 8 %.

La Chambre des notaires est persuadée que la mise en application des mesures proposées par Émergence permettra de mieux répondre aux besoins du public, tout en améliorant l'ensemble des processus notariaux. Le programme sera réalisé avec toute la rigueur juridique requise pour assurer la protection du public. La sécurité et la confidentialité des informations s'en trouveront renforcées, pour une plus grande paix d'esprit du public, de l'État et de ses représentants.

La Cour supérieure du Québec en chiffres

Plus de 11 000 000 d'actes notariés répartis dans 37 districts judiciaires^[1]

Augmentation moyenne du nombre d'actes déposés de 8 % par année

^[1] Source : Tableau de l'Ordre

Les 7 « Avocats JBM de l'année 2017 » sont dévoilés!

Photos : Émilie Pelletier

Le Jeune Barreau de Montréal (JBM) annonce fièrement les sept lauréats au titre d'« Avocat JBM de l'année 2017 » dévoilés lors de la 11^e édition du Gala JBM « Les leaders de demain » qui a eu lieu le 23 novembre dernier. Animé avec humour et élégance par Me Joey Hanna, le Gala s'est déroulé au majestueux Théâtre St-James sous la thématique « Bulles & Perles », en présence de plus de 300 invités.

Félicitations aux lauréats!

Les sept jeunes avocats montréalais suivants se sont démarqués dans leur domaine de droit respectif par l'excellence de leur dossier, par leur implication sociale, par leurs réalisations personnelles et professionnelles ainsi que par leur vision et leurs perspectives. Pour la troisième année consécutive, les lauréats ont reçu le trophée Distinctio.



De gauche à droite : Mes Leslie Ning, Jean-Michel Boudreau, Kadiatou Sow, Isabelle Duval, Sonia Labranche, Sara Gauthier et Nicholas St-Jacques.

Le JBM tient à féliciter chaleureusement les lauréats du titre « Avocat JBM de l'année 2017 » dans leur catégorie respective:

Catégorie Droit corporatif

Me Kadiatou Sow, Fasken Martineau DuMoulin



Kadiatou pratique le droit des affaires chez Fasken Martineau, principalement en fusions-acquisitions et en financement privé. Elle agit dans le cadre de transactions locales et internationales et contribue régulièrement à des publications et conférences en droit des sociétés et commercial. Ayant grandi en Guinée, elle a une bonne connaissance du marché africain et entretient un vaste réseau d'affaires international. Elle a été nommée par décret en 2016 au conseil d'administration de BanQ.

Catégorie Pratique en contentieux / Juriste de l'État

Me Sara Gauthier, Ministère de la Justice du Canada



Me Gauthier est avocate plaideuse pour le Procureur général du Canada œuvrant dans les domaines de droit administratif, droit constitutionnel, sécurité nationale et litige civil. Elle a amorcé sa carrière comme auxiliaire juridique pour l'honorable E. Blanchard de la Cour fédérale. Elle est coauteure du chapitre «Contrôle judiciaire du pouvoir discrétionnaire» de l'ouvrage Droit administratif, JurisClasseur Québec, et siège sur le conseil d'administration de la Clinique juridique du Mile End depuis 2012.

Catégorie Droit familial

Me Isabelle Duval, Lavery, De Billy S.E.N.C.R.L., L.L.P.

Titulaire d'un Juris Doctor en Common Law et d'une maîtrise en droit des affaires (LL.M.). De 2008 à 2017, elle



oeuvre au sein du cabinet Gayrard Avocats. Elle poursuit désormais sa carrière en droit familial chez Lavery. Elle plaide avec succès de nombreux dossiers d'envergure, y incluant des dossiers de longue durée, à la Cour supérieure et la Cour d'appel du Québec. Elle a développé

une expertise en matière de divorce comportant des enjeux financiers importants, d'aliénation parentale et de garde litigieuse.

Catégorie Carrière alternative

Me Leslie Ning, Clinique juridique du Mile End



Diplômée de la Faculté de droit de McGill (B.C.L./LL.B.), Leslie Ning est directrice générale de la Clinique juridique du Mile-End, un organisme dont la mission est de promouvoir l'accès à la justice en fournissant une assistance juridique gratuite aux personnes dans

le besoin, tout en engageant la communauté juridique dans cet objectif. Elle est également impliquée avec le Réseau national d'étudiant(e)s pro bono et y siège à titre de membre du Conseil d'administration national.

Catégorie Pro bono / Implication sociale

Me Sonia Labranche, DANNET J.-ROBERT, Avocats S.E.N.C.R.L.



Sonia Labranche est membre du Barreau du Québec depuis 2008 et pratique au sein du cabinet DANNET J.-ROBERT, Avocats. Elle est titulaire d'une maîtrise en droit international public portant sur les déplacés climatiques au Bangladesh. Elle a travaillé auparavant au sein d'une ONG basée à Hong Kong luttant contre la traite des personnes en Asie du Sud-Est. Depuis les trois dernières années, elle est présidente de l'association Avocats Hors Québec et s'implique activement auprès de diverses organisations.

Catégorie Litige civil et commercial

Me Jean-Michel Boudreau, IMK s.e.n.c.r.l./LLP

Me Jean-Michel Boudreau est titulaire d'un baccalauréat en droit civil et en common law de l'Université McGill. Avant de débiter sa carrière en pratique privée chez Sullivan & Cromwell à New York, Me Boudreau a agi à titre d'auxiliaire



juridique pour l'honorable Ian Binnie à la Cour suprême du Canada. Il s'est joint au cabinet IMK en 2011 où il a développé une pratique diversifiée en litige civil et commercial, se concentrant particulièrement sur les actions collectives. Il est coauteur de plusieurs chapitres

de livres portant sur divers privilèges et sur les actions collectives.

Catégorie Droit criminel et pénal

Me Nicholas St-Jacques, Desrosiers Joncas Nouria Massicotte



Me St-Jacques a agi à la Cour suprême du Canada à 7 reprises, dont 4 fois à titre d'avocat principal. Il a participé à une myriade de procès d'envergure en matière de crime économique. Il est impliqué dans l'enseignement universitaire, est vice-président du Projet Innocence

Québec et membre du conseil d'administration de la Société Elizabeth Fry du Québec. L'Association des avocats de la défense de Montréal lui a remis les prix Robert Sacchitelle en 2013 et Gabriel Lapointe en 2015.

Un travail rigoureux du Comité de présélection

Le JBM tient à remercier les 11 membres du Comité de présélection 2017 qui ont eu la difficile tâche de choisir trois finalistes par catégorie parmi la centaine de candidatures reçues :

- L'honorable Sophie Bourque, Juge à la Cour supérieure du Québec
- L'honorable André Perreault, Juge en chef adjoint, Cour du Québec
- L'honorable Martine L. Tremblay, Juge coordonnatrice adjointe, Cour du Québec
- L'honorable François Rolland, Bureau de l'administrateur du PRV
- Me Lise Tremblay, Directrice générale, Barreau du Québec
- Me Linda Goupil, Ad.E., Présidente du CAIJ
- Me Ariane Charbonneau, Directrice générale, Éducaloi
- Me Nancy Leggett-Bachand, Directrice générale, Pro Bono Québec
- M. le bâtonnier Gilles Ouimet, Ad.E.
- Me Richard W. Pound, C.C., O.O., c.r., F.C.A., Ad. E., Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.

- Me Martine Turcotte, Ad. E., Vice-présidente exécutive, Québec, Bell Canada

La sélection des lauréats

Pour le choix ultime des lauréats, le JBM fait appel à son Conseil des gouverneurs formé notamment des personnalités juridiques admirables suivantes :

- L'honorable Nicole Duval Hesler, Juge en chef du Québec, Cour d'appel du Québec
- L'honorable Lucie Rondeau, Juge en chef, Cour du Québec
- L'honorable Ann-Marie Jones, Présidente, Tribunal des droits de la personne
- L'honorable Bernard Mandeville, Juge-président, Cour municipale de la Ville de Montréal
- le bâtonnier Brian R. Mitchell, Barreau de Montréal
- Me Hugo Cyr, Doyen, Faculté de droit UQAM
- Me Jean-François Gaudreault-DesBiens, Ad. E., Doyen, Faculté de droit UdeM
- Me Robert Leckey, Doyen, Faculté de droit McGill
- Me Marie-Christine Hivon, Présidente, Association du Barreau canadien, Division du Québec
- Me David Ettegui, Président, Association de droit Lord Reading
- Me François D. Ramsay, Premier vice-président, Affaires corporatives, Pages Jaunes
- Me Yves St-Arnaud, Directeur des Services juridiques, Bombardier Produits Récréatifs inc.

Une soirée empreinte d'excellence!

Le Gala est une soirée visant à souligner l'excellence et le leadership des membres du JBM, à récompenser la relève juridique, tout en les encourageant à se dépasser dans leurs réalisations professionnelles et personnelles ainsi que dans leur implication sociale. Plusieurs acteurs importants du milieu juridique montréalais encouragent la tenue d'un tel événement et le JBM est fier de perpétuer cette tradition depuis 2007.

Le 11^e édition du Gala JBM « Les leaders de demain » affichait complet. Le JBM tient à remercier tous les participants pour leur présence.

Évidemment, cette soirée n'aurait pas été possible sans la généreuse contribution des partenaires du JBM et commanditaires de l'événement. Le JBM tient donc à remercier ses partenaires :

- CAIJ – le Centre d'accès à l'information juridique;

- Desjardins;
- ZSA; et
- la Financière des avocats.

Le JBM tient aussi à remercier les commanditaires de l'événement:

- Langlois Avocats;
- Décléor Paris;
- Borden Ladner Gervais;
- McCarthy Tétrault;
- Clientis;
- Stikeman Elliott;
- Norton Rose Fulbright;
- Gowling WLG;
- Jardins Nelson; et
- Groupe Germain Hôtels.

Quelques statistiques tirées du rapport annuel du Barreau du Québec

Le rapport annuel du Barreau du Québec 2016-17 fournit quelques statistiques intéressantes sur l'évolution et l'état des plus de 25,000 membres de cet ordre professionnel.

Montréal compte 13,182 membres qui exercent leur profession tandis que 3575 d'entre eux pratiquent à Québec, la capitale nationale. 60 avocates et 68 avocats sont issus des communautés autochtones.

Selon le rapport, 134 membres du Barreau du Québec sont gais, lesbiennes ou LGBT soit 80 hommes et 54 femmes.

Peu de radiations considérant le nombre total de membres du Barreau ce qui est très sain.

L'âge moyen des membres constaté : 45 ans. L'âge moyen des femmes est 41 ans tandis qu'il est de 49 ans pour les hommes.

Me Jacques Tétrault, avocat visionnaire

Source: McCarthy Tétrault

Nous avons le profond regret d'annoncer que Me Jacques Tétrault, cofondateur de notre cabinet, est décédé le 11 novembre à Montréal à l'âge de 89 ans.

Jacques Tétrault a été au cœur de la transformation historique de la profession depuis la fin des années '60. Précurseur d'une ère moderne, Me Tétrault a été parmi ceux qui remirent en question les règles de rémunération selon l'ancienneté et fut une figure de proue dans l'embauche d'avocats d'origines culturelles et religieuses différentes. À titre d'avocat et de mentor pour le personnel et les membres du cabinet, ici et à l'extérieur du Québec, il a été un leader juste et toujours fidèle à ses principes, l'un des premiers à défendre les droits des femmes associées et à promouvoir la diversité et l'équilibre travail-vie personnelle.

« McCarthy Tétrault doit ses origines à de grands pionniers qui ont su constamment innover et s'adapter à de nouvelles réalités, » témoigne Dave Leonard, chef de la direction de McCarthy Tétrault. « À la fin des années 1980, alors que la loi canadienne refusait toujours l'existence d'un cabinet qui puisse être véritablement de nature nationale, Jacques Tétrault avait compris que pour s'épanouir et réaliser son plein potentiel, le cabinet devait devenir une société pan-canadienne. Le rêve qu'il a eu pour ce cabinet est devenu la norme, le précédent que les autres ont suivi. »

« Jacques Tétrault a été l'un des grands bâtisseurs de notre cabinet, d'abord au Québec alors que Clarkson Tétrault, de Montréal, et Drouin et associés, de Québec, fusionnaient en 1985, » ajoute Karl Tabbakh, associé directeur de McCarthy Tétrault pour la région du Québec. « Puis, il a été l'un des artisans de la fusion entre Clarkson Tétrault et McCarthy & McCarthy – dont les nombreuses étapes ont nécessité l'approbation de la Cour suprême du Canada. Cette fusion historique donna naissance, en 1990, au premier grand cabinet canadien tel qu'on le connaît aujourd'hui : McCarthy Tétrault. »

Visionnaire avisé, plein de bon sens et doté d'un grand sens de l'humour, il a été un associé directeur modèle, considéré par ses pairs comme le guide moral du cabinet. « Me Tétrault était un juriste admirable, » rapporte Gérald Tremblay, avocat conseil et ancien président du conseil des associés de McCar-



thy Tétrault, et bâtonnier du Québec de 2008 à 2009. « Ce qui m'a toujours frappé en lui était ce sens profond de l'équité et de la justice. Je l'ai vu retourner un projet de contrat à un jeune avocat en lui disant que le contrat était trop favorable à notre client et manquait d'équilibre : d'après lui, les relations contractuelles devaient être équitables et protéger les deux parties. Sur le plan de la gestion du cabinet, l'intégrité et le respect de l'éthique et de la déontologie étaient une priorité. Jamais, il n'aurait accepté quelque déviation que ce soit de la part de quelque avocat que ce soit de notre cabinet. »

Après de brillantes études en droit à l'Université McGill, Jacques Tétrault est admis au Barreau du Québec en 1953. Juriste de haut calibre doté d'un sixième sens pour développer des argumentaires précis, efficaces et percutants, Me Tétrault a axé sa pratique sur le droit commercial, les valeurs mobilières et le droit fiscal, qu'il a en outre enseigné à l'Université McGill. Sa connaissance pointue du droit, jumelée à sa capacité impressionnante d'interprétation, en ont fait un juriste redoutable jouissant d'une réputation enviable à l'échelle du pays.

Nous perdons l'un des plus grands artisans de la réussite de notre cabinet, tant au plan professionnel qu'au plan humain. La culture de l'excellence qui prévaut chez McCarthy Tétrault est étroitement liée à cet homme remarquable qu'était Jacques Tétrault.

Nous tenons à exprimer à Madame Hope Tétrault, épouse de Jacques Tétrault, ainsi qu'à leurs enfants, Lucie Tétrault, Ian Ogilvie et Annie Belecki, et leurs huit petits-enfants, nos plus profondes et sincères condoléances.

Preuve juricomptable : reconstitution du revenu d'entreprise

— Partie 1

par Richard M. Wise, Associé,
et Andrew Yas, consultant principal, MNP sencrl, srl

Lors de l'évaluation d'une entreprise à actionariat restreint, il peut arriver que son bénéfice déclaré (dans les états financiers) ne reflète pas son bénéfice réel. Contrairement aux sociétés ouvertes, l'entreprise à capital fermé ne cherche pas impérativement à maximiser des profits importants dans ses états financiers. Souvent, l'une de ses motivations est plutôt de réduire (légalement) son bénéfice net afin de maintenir l'impôt qu'elle devra payer sous un seuil raisonnable (par exemple, par des bonis aux actionnaires). Dans certains cas, toutefois, il arrive que les documents comptables d'une entreprise soient incomplets ou carrément manquants.

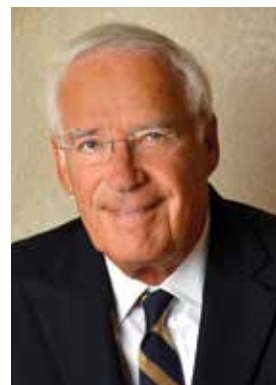
La dissimulation du revenu d'entreprise peut avoir une incidence considérable et directe sur la valeur déterminée de l'entreprise et entraîner de sérieuses conséquences pour les actionnaires, les prêteurs, les investisseurs, les administrations fiscales, les conjoints en instance de divorce et autres parties prenantes qui se fient à la justesse et à l'intégrité des états financiers.

Le présent article expose un certain nombre d'éléments à prendre en considération pour reconstituer le bénéfice d'exploitation d'une entreprise aux fins d'évaluation financière, notamment lorsque les livres ne sont pas fiables. Il cite également des sources faisant autorité que le juricomptable et l'évaluateur d'entreprises pourront utiliser pour étayer les techniques d'analyse appliquées dans le cadre d'un litige financier entre actionnaires, d'un litige matrimonial ou d'un litige fiscal.

Par exemple, aux États-Unis, l'article 1.446 du *Treasury*



Andrew Yas



Richard M. Wise

Regulation autorise l'Internal Revenue Service (IRS) à calculer le revenu au moyen de toute méthode qui permet de le refléter de façon claire lorsque le contribuable ne tient aucun document comptable, que ses documents financiers sont inadéquats ou qu'il est impossible de s'y fier. La méthode du pourcentage ou celle des unités et du volume sont jugées acceptables pour prouver le revenu devant la Cour américaine de l'impôt. D'ailleurs, cette dernière a autorisé l'utilisation de documents provenant de tierces parties pour déterminer le coût des biens et le revenu d'exploitation brut lorsque les documents sont inadéquats.

L'IRS et l'Agence du revenu du Canada estiment toutes deux que des méthodes indirectes doivent être envisagées lorsque, entre autres choses :

- les pourcentages du revenu brut (ventes moins coûts des ventes) varient considérablement ou sont inhabituels ou faibles pour le type d'entreprise;
- le contribuable n'effectue pas de dépôts réguliers de ses revenus, mais utilise de l'argent comptant à la place;

Dans certains cas, il est possible de déterminer ou de vérifier les rentrées brutes d'une entreprise en multipliant le nombre d'unités vendues par le prix de vente unitaire. Si

ce calcul peut être effectué avec une exactitude raisonnable, la marge bénéficiaire brute peut ensuite être appliquée pour déterminer le revenu brut de l'entreprise avant les charges indirectes. La détermination du nombre d'unités vendues se fait généralement à la lumière de données concrètes, comme, par exemple, le nombre de gallons consommés ou la quantité de vêtements fabriqués.

Le cas d'un restaurant nous donne un très bon exemple des procédures auxquelles un juricomptable peut recourir pour préparer son rapport d'expertise.

Dans l'*Audit Technique Guide* de l'IRS des États-Unis, il est précisé ceci :

[TRADUCTION] « Un fait revient systématiquement : tous les restaurants effectuent de nombreuses ventes d'un petit montant sur une courte période de temps, comme à l'heure du dîner ou du souper. Bon nombre d'entre eux, surtout les plus petits et ceux dont l'actionnariat est restreint, manipulent beaucoup d'argent, et les employés ou les propriétaires concluent chaque jour un grand nombre de transactions en argent comptant. »

Voici quelques observations tirées de divers commentaires d'experts judiciaires :

[TRADUCTION] « Les associations sectorielles peuvent aussi être une source utile pour connaître les normes d'exploitation d'un secteur. Les évaluateurs d'entreprise ont souvent de la difficulté à déterminer avec exactitude ce qui devrait constituer un élément de charges en raison de la nature douteuse de l'information financière communiquée par l'entité évaluée. Les normes d'exploitation qui ont cours dans un secteur sont fort utiles pour établir ce qui constitue le niveau d'exploitation « normal » d'une entreprise.

...

« Ces normes peuvent également servir à déterminer si les comptes sont « gonflés ». Si la marge bénéficiaire brute de la plupart des sociétés d'un secteur donné s'établit à 45 %, et que l'entité évaluée affiche des montants qui varient et qui se situent tous en deçà de ce pourcentage, un examen minutieux du poste du coût des biens vendus est alors tout indiqué. Les entreprises ont aussi tendance à camoufler des éléments dans le poste des déplacements et des divertissements, dans celui des créances douteuses ou dans le poste des frais promotionnels. Les moyennes sectorielles

sont très pratiques pour déterminer ce qui devrait constituer les niveaux appropriés. »¹

Dans un article intitulé² *Unreported Income and Hidden Assets*, l'auteur affirme :

[TRADUCTION] « **Prêtez attention au secteur**

Il est possible de mettre la main sur les statistiques de nombreuses entreprises, et les chiffres de l'entité évaluée devraient être comparés à ceux d'entreprises similaires. Plus particulièrement, les marges bénéficiaires brutes et la rentabilité globale doivent faire l'objet d'une comparaison. Si dans le secteur, les coûts sont de 0,50 \$ pour chaque dollar de vente, et qu'ils sont de 0,65 \$ dans le cas de l'entité évaluée, les charges devraient être examinées afin de déterminer si elles ont été gonflées par le personnel ou s'il s'agit de charges inhabituelles. Il y a peut-être une explication logique à l'écart entre les charges de l'entité évaluée et celles que l'on observe normalement dans le secteur, mais cet écart pourrait indiquer une anomalie et mérite de faire l'objet d'une analyse particulière. » (C'est nous qui mettons en italique.)

Dans une étude de cas portant sur un restaurant publiée par l'American Institute of Certified Public Accountants, les auteurs émettent le commentaire suivant³ :

[TRADUCTION] « **Étude de cas I – Restaurant**

« [L'avocat de l'épouse] a judicieusement mis en lumière le train de vie du mari, sa capacité remarquable à vivre dans l'opulence avec les modestes profits du restaurant et un maigre salaire de 500 \$ par semaine. Les autres investissements du mari ne permettaient pas non plus d'expliquer son mode de vie.

« Lorsque [l'évaluateur d'entreprise de l'épouse] a reçu la déclaration de revenus, il a tôt fait de constater que le coût de la nourriture représentait en moyenne 55 % des ventes. Bien que ce pourcentage cadrait avec ce que le mari affirmait depuis le début, [l'évaluateur] le trouvait anormalement élevé. [Ce dernier] a décidé d'examiner les chiffres de plus près.

« D'après [sa] propre expérience et plusieurs sources du secteur, le coût de la nourriture d'un restaurant se situe généralement entre 28 et 40 % des ventes, selon le type de restaurant. [...] Compte

tenu de ces statistiques, [il] s'est demandé pourquoi les coûts étaient si différents de *la norme dans le secteur*. Quatre situations pouvaient expliquer un tel écart :

- « 1. Des prix faibles.
2. Des portions de nourriture très généreuses ou excessives.
3. Des vols commis par des employés.
4. Des *ventes non déclarées* » (C'est nous qui mettons en italique.)

L'IRS publie divers documents qui fournissent des lignes directrices à ses vérificateurs, dont l'Internal Revenue Manual, lequel précise que les méthodes indirectes de détermination du revenu exigent d'établir une preuve circonstancielle du revenu au moyen des dépôts bancaires, de la provenance des fonds et de leur utilisation, de la valeur nette ou d'autres méthodologies.⁴

[TRADUCTION] « Les anomalies relevées dans les livres comptables d'un contribuable, les incohérences entre son revenu déclaré et ses dépenses personnelles, les augmentations de la valeur nette ne pouvant être justifiées par le revenu déclaré ou les montants [comptes en T] impossibles à rapprocher ne sont pas si inusités. Ces incohérences peuvent amener les examinateurs à conclure que la déclaration de revenus du contribuable ainsi que les livres et documents comptables justificatifs ne reflètent pas exactement le bénéfice imposable total. *Ces conclusions peuvent être étayées au moyen d'une méthode indirecte visant à reconstituer le revenu.* » (C'est nous qui mettons en italique.)

Dans le cas d'un bar, par exemple, l'analyste judiciaire obtiendrait une copie des factures d'achat auprès de la régie des alcools et, d'après les prix des boissons affichés par l'établissement et le volume estimatif consommé, le chiffre des ventes pourrait être reconstitué.

Fait intéressant, certaines des méthodes utilisées pour reconstituer le revenu d'entreprise d'un défendeur peuvent être très semblables à celles employées pour évaluer les dommages découlant d'une perte de profits.⁵

Dans l'affaire *Maltese c. Commissioner*⁶, où le contribuable avait omis de tenir des documents comptables adéquats pour les ventes, le coût des ventes et les charges de sa pizzeria, la Cour américaine de l'impôt a tranché en faveur de

l'IRS. Toutes les rentrées de fonds du restaurant n'avaient pas été déposées et certaines dépenses avaient été réglées en argent comptant, de sorte que la Cour a donné raison à l'IRS, qui avait utilisé des renseignements provenant de fournisseurs pour reconstituer le revenu. L'IRS a établi les rentrées de fonds brutes corrigées en s'appuyant sur le nombre de pizzas pouvant être préparées avec la quantité de farine achetée durant la période visée. Toutefois, l'IRS a été critiqué par la Cour pour avoir omis de comparer le nombre de pizzas vendues par le contribuable avec les ventes des chaînes de restaurants, ce qui avait fourni l'information requise pour étayer la reconstitution. Dans le *Pizza Restaurant Audit Technique Guide*, l'IRS demande à ses agents de soutenir l'application de la méthode en indiquant avec précision la quantité de farine dont le contribuable aurait besoin pour produire un nombre donné de pizzas.

Les produits « réels » peuvent être imputés en divisant certains éléments de profit ou de charges figurant dans l'état des résultats par une marge ou un pourcentage des ventes approprié qui est conforme à la « norme dans le secteur » (comme le total de la charge au titre du salaire et des avantages sociaux, la marge d'exploitation ou la marge bénéficiaire brute). Les produits déclarés peuvent ensuite être déduits des produits réels imputés, tout solde positif représentant le montant des produits sous-évalués indiqués.

Une autre méthode souvent utilisée pour relever les ajustements à apporter à l'état des résultats consiste à consulter des sources de référence statistiques publiques qui présentent la « norme » du secteur ou des points de référence avec lesquels l'entité évaluée peut être comparée.

En dernière analyse, un juge pourrait devoir examiner la preuve fournie par les experts de chacune des parties.

La deuxième partie de cet article présentera une technique juricomptable pour reconstituer le revenu en prenant l'exemple d'un restaurant.

1 S.F. Stone, « Analyzing and Adjusting Financial Statements », *Valuation Strategies*, troisième édition (Ed. R.D. Feder), John Wiley & Sons (New York: 1993), p. 8 et 9.

2 Publié au www.divorcesource.com.

3 *Income Reconstruction: A Guide to Discovering Unreported Income*, American Institute of Certified Public Accountants (New York: 1999).

4 U.S. Internal Revenue Service, Department of the Treasury, *Internal Revenue Manual*, Partie 4, Chapitre 10, Article 4, « Examination of Income », Article 4.1.10.4.6, « Indirect Methods of Determining Income – Overview ».

5 Voir, par exemple, l'article de Richard M. Wise intitulé « Quantification of Economic Damages », *The Journal of Business Valuation*, Proceedings of the Fourth Joint Business Valuation Conference of The Canadian Institute of Chartered Business Valuators and the American Society of Appraisers, Montréal, 1998, pp. 361 à 412.

6 TC Memo 1988-322.

Dunton Rainville s'associe au réseau mondial de cabinets d'avocats State Capital Group

Dans la foulée de la croissance importante que le cabinet a connue au cours de la dernière année et afin d'optimiser sa prestation de services à ses clients faisant des affaires à l'international, le cabinet Dunton Rainville s'est associé au réseau mondial de cabinets d'avocats State Capital Group Legal (SCG).

Ce réseau international comprend 148 cabinets d'avocats reconnus sur les cinq continents et regroupe plus de 11 000 avocats et des bureaux dans plus de 82 pays à travers le globe. « Cette association avec un réseau d'une telle envergure nous permettra d'assurer une portée internationale à nos clients d'affaires qui en auront besoin, en ayant la certitude de pouvoir compter sur des professionnels du droit chevronnés partout dans le monde », a précisé Me Jean-Jacques Rainville, président du Conseil de direction.

En effet, les membres de ce réseau intégré sont recrutés sur invitation seulement pour l'excellence de leurs services et leur leadership dans le monde des affaires, ainsi que pour la valeur ajoutée indéniable qu'ils apporteront à leurs collègues des autres pays au sein du réseau. Le cabinet Dunton Rainville sera membre exclusif de SCG au Québec et pourra, à ce titre, offrir également des services à des clients des autres membres du réseau.

En regroupant leurs compétences, expertise et influence, les cabinets membres du réseau sont en mesure d'appuyer les entreprises de premier plan en croissance dans tous les secteurs d'activités en les guidant dans un environnement juridique complexe et en évolution constante. Grâce à des



Jean-Jacques Rainville

experts locaux et régionaux à travers le monde, les membres misent sur la force et l'efficacité du réseau pour aider leurs clients d'affaires à faire face à des défis de plus en plus exigeants.

Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. est un cabinet regroupant plus d'une centaine d'avocats, notaires et conseillers en relations de travail répartis entre les bureaux de Montréal, Laval, Longueuil et Joliette. Nos professionnels possèdent une expertise de pointe et le cabinet agit dans tous les domaines requérant des services juridiques, plus particulièrement en affaires commerciales, bancaires et immobilières, droit du travail, de l'emploi et immigration, droit public, municipal, scolaire et de la santé ainsi que droit civil, assurances, construction et familial.

L'ADDUM présente une visionnaire et pionnière à plusieurs titres

Distingués invités,

Bonsoir et bienvenue au Grand Dîner de l'ADDUM. Je suis heureux de vous retrouver ce soir en si grand nombre. Je m'appelle Martin Thibault et je suis l'actuel président de l'ADDUM. C'est un honneur pour moi d'agir à titre de Maître de cérémonie ce soir.

Tout d'abord, j'aimerais souligner la présence parmi nous de certains invités assis à la table d'honneur, soit :

- Madame la juge en chef Nicole Duval Hesler
- Monsieur le juge en chef Jacques Fournier
- Monsieur le Doyen Jean-François Gaudreault-Desbiens
- Me François Bibeau, président de la Chambre des notaires du Québec

Et bien sûr,

- Me Joan Clark, notre Grande diplômée de cette année.

C'est un honneur et un plaisir de vous compter parmi nous pour cette grande tradition. J'aimerais aussi souligner la présence de Mesdames Alice Desjardins et Claire Barette-Joncas, nos Grandes Diplômées en 2013 et 2014, ainsi que celle de nombreux juges de la Cour Supérieure et de la Cour du Québec qui ont accepté notre invitation.

D'autre part, je tiens à souligner la présence de notre partenaire, la Financière des avocats, sans qui les activités de l'ADDUM ne pourraient avoir lieu. Merci pour tout.

Finalement, j'aimerais vous présenter les différents membres du conseil d'administration de l'ADDUM présent ce soir :

- Me Catherine Ouimet, Vice-Présidente
- Me Paul-André Mathieu, président sortant
- Professeure Ysolde Gendreau, secrétaire de l'ADDUM

Et nos administrateurs :

- L'honorable Claude Champagne
- Me Frédéric Barriault
- Me Jean-François Demers
- Me David Langis
- Me Charles-Antoine Péladeau



Martin Thibault, président de l'ADDUM

Ainsi, outre quelques courts discours, les huîtres et les plats seront servis pour le plaisir de tous.

J'inviterai donc Monsieur le Doyen à vous adresse quelques mots. Merci moyen le doyen.

C'est à mon tour de vous présenter brièvement les activités de l'ADDUM. Or, Votre Association a été très occupée au cours de la dernière année.

En juin dernier, la troisième des Prix Distinction ADDUM a permis de souligner les réalisations de trois de nos diplômés, soit :

- M. François Cousineau, auteur, compositeur-interprète diplômé 1965
- Me André d'Orsonnens, fondateur de *Druide* informatique – diplômé 1983
- Et le professeur Alain Roy, diplômé de la Faculté en 1991, 1992 et 1995

Lors de cette occasion, nous avons aussi remis la bourse de l'ADDUM à Monsieur Nicolas Pfister, étudiant en 3^e année à la faculté, afin de souligner son parcours inspirant. Par ailleurs, fruit d'un travail s'étalant sur plusieurs années, nous avons lancé la nouvelle version de notre site web, qui nous permettra de rejoindre efficacement les diplômés des Facultés.

Par ailleurs, comme chaque année, nous avons continué

- Me Alexandre Morin

Finalement j'aimerais souligner la présence de notre coordonnatrice, Madame Julie Vallin, sans qui cette soirée serait impossible.

Le déroulement de la soirée sera bien simple, le seul but étant d'avoir du plaisir.

d'organiser les retrouvailles de différentes promotions et nos cocktails estivaux.

Nous avons aussi continué notre collaboration avec l'Association des étudiants en droit – l'AED – en tenant une réunion conjointe pour échanger sur nos projets communs et amorcer nos travaux en ce sens. Ceci nous permet notamment d'organiser des visites du Palais de justice, grâce au travail inestimable du juge Champagne. Nous continuons, par ailleurs, à participer au projet de mentorat organisé conjointement avec la Faculté et le Jeune Barreau de Montréal.

Voilà, en quelques mots, les activités et projets récents qui ont tenu occupés les membres du conseil d'administration de votre Association.

J'ai maintenant l'agréable tâche de vous présenter notre Grande Diplômée, Me Joan Clark. Me Clark obtient d'abord un baccalauréat en mathématiques de l'Université McGill en 1950 avec la mention « Grande distinction », à une époque où encore peu de femmes entreprenaient des études universitaires. Puis, preuve de son plus grand respect pour la langue française, elle s'inscrit à la Faculté de droit de l'Université de Montréal où elle devient la première femme à terminer première de sa promotion. En 1953, elle obtient une licence en droit avec la mention Magna cum laude, et remporte la Médaille du Gouverneur général.

Admise au Barreau du Québec en 1954, Me Clark joint l'étude connue alors sous le nom d'Ogilvy Renault. C'est ici qu'elle se tracera sa carrière. Ainsi, elle deviendra tour à tour la première femme associée, la première femme chef de départe-

Le premier ministre Justin Trudeau a annoncé aujourd'hui qu'il propose de nommer l'honorable Sheilah L. Martin à la Cour suprême du Canada.

Nommée pour la première fois juge en 2005, la juge Martin siégeait à la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta, à Calgary, jusqu'au mois de juin 2016, lorsqu'elle a été nommée juge des cours d'appel de l'Alberta, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Elle était aussi juge adjointe à la Cour suprême du Yukon depuis 2009. Tout au long de ses trente ans de carrière, elle est restée solidement concentrée sur l'éducation, le droit à l'égalité et l'augmentation du nombre de groupes sous-représentés dans les facultés de droit et dans la profession juridique, notamment les peuples autochtones. Le travail de la juge Martin a été reconnu par de nombreux prix, notamment le Distinguished Service Award for Legal Scholarship, le certificat de mérite du Barreau de l'Alberta et le prix pour l'avancement des femmes du YWCA.

Le 4 décembre 2017, les membres du Comité permanent de la Chambre des communes chargé de la justice et des droits de la personne participeront à une audience spéciale au cours de laquelle la ministre de la Justice et la présidente du Comité consultatif indépendant sur la nomination des juges de la Cour suprême du Canada (Comité consultatif) expliqueront le processus de présélection et les raisons pour lesquelles la nomination de la juge Martin a été proposée.

Dans le cadre de l'engagement qu'a pris le gouvernement d'être ouvert et transparent, des membres du Comité de la Chambre chargé de la justice et des droits de la personne

et du Comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles – ainsi que des représentants du Bloc Québécois et du Parti vert – seront invités à participer à une séance de questions et réponses avec la personne proposée, séance qui sera animée par un professeur de droit, le 5 décembre 2017.



Sheilah L. Martin
Photo : CBA National

La personne proposée occupera le siège laissé vacant suivant le départ à la retraite de la juge en chef Beverley McLachlin, le 15 décembre 2017. C'est la deuxième nomination du gouvernement du Canada dans le cadre de son nouveau processus de sélection des juges à la Cour suprême qui a été mis sur pied afin de favoriser une plus grande ouverture, une plus grande transparence et une reddition de comptes plus rigoureuse.

Citation

« J'ai le plaisir de proposer la nomination de la juge Sheilah L. Martin à la Cour suprême du Canada. Grâce à la vaste expérience qu'elle a acquise en se distinguant tout au long de ses trente ans de carrière, je suis convaincu qu'elle sera un atout précieux pour la Cour suprême, institution réputée au Canada et ailleurs dans le monde pour sa solidité, son indépendance et l'excellence de ses juges. »

ment et la première femme associée senior de ce grand cabinet montréalais. La jeune avocate s'intéresse tout de suite au domaine de la propriété intellectuelle qui était, jusqu'à son arrivée, peuplée presque exclusivement d'hommes, soit des avocats ou des ingénieurs. Elle plaide alors avec succès devant toutes les cours du Québec, de même que devant la Cour fédérale, la Cour de l'Échiquier et la Cour suprême du Canada. Elle fut d'ailleurs nommée conseillère de la Reine en 1971. Ne se limitant pas seulement à la pratique au sein de la province de Québec, elle fut admise au Barreau de l'Alberta en 1977.

Au cours de sa carrière, Me Clark a été membre et bien souvent l'âme dirigeante de nombreuses associations professionnelles. Elle a été la première femme à être nommée Fellow de l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada; elle deviendra ensuite la première femme à présider les destinées de l'Institut, de 1978 à 1979. Me Clark est aussi

la première femme et la première Canadienne à être nommée présidente exécutive de l'Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle, dont elle est maintenant membre honoraire. Ainsi, au cours de sa carrière, elle aura non seulement pratiqué, dirigé et innové, mais aussi enseigné, d'abord à l'Université de Montréal, puis à l'Université McGill.

La deuxième passion de Me Clark, ce sont les animaux. Ainsi, en 1984 et en 1992, elle préside aux destinées de la Société canadienne pour la prévention de la cruauté envers les animaux, soit la SPCA. Puis, en 1997, elle crée la Fondation québécoise pour la sécurité et le bien-être des animaux. Elle a d'ailleurs réussi à persuader le gouvernement du Québec d'adopter une première législation particulièrement progressiste visant à assurer la protection des animaux. Finalement, elle fut nommée membre à vie de la Société mondiale pour la protection des animaux.

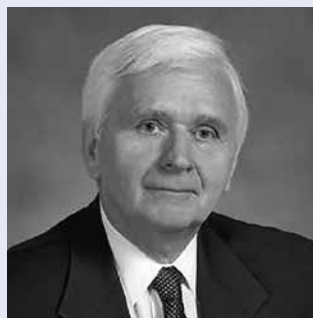
AVIS DE DÉCÈS

Aquin, Maître François, Ad. E. 1929 - 2017

Andrée Le Roy a le regret de vous faire part du décès de son mari, François Aquin. Il laisse également dans le deuil ses filles, Valérie et Stéphanie (Christian Hardtke), et ses petits-enfants, Matteo et Fabrizio Del Pio, et Ludovic et Astrid Hardtke.

Né à Ville-Émard, il fit son cours classique au Collège Sainte-Marie puis entra chez les jésuites où il effectua son noviciat. Diplômé en droit (U de M et McGill), il est admis au Barreau du Québec en 1956.

Il s'est fait connaître sur la scène politique du Québec, notamment en tant que président de la Fédération des jeunes libéraux du Québec (1959-1963), puis de la Fédération libérale du Québec (1963-1964). Élu député libéral dans Dorion en 1966, il quitta le parti le 28 juillet 1967 et devint le 1er député indépendantiste du Québec. Il participa à la fondation du Mouvement Souveraineté-association en 1967. Il quitta la politique en 1968 pour retourner à la



pratique du droit et de l'enseignement.

Il a exercé la profession d'avocat jusqu'en 2012 et s'est forgé une excellente réputation de juriste, de praticien et de plaideur notamment en droit administratif. Il a été chargé de cours à la Faculté de droit de l'U de M (1969-1989). Souvent conférencier, il était également l'auteur de nombreux articles et ouvrages. En 2009, il a reçu la distinction d'avocat émérite du Barreau du Québec. Il était aussi Fellow de l'American College of Trial Lawyers.

La famille recevra vos témoignages de sympathie le dimanche 3 décembre au complexe funéraire Urgel Bourgie, suivi d'un hommage au salon.

Le changement est inévitable

Par Me Joan Clark de Norton Rose Fulbright*

Je tiens à exprimer combien je suis touchée par l'honneur que l'on me fait ce soir, qu'il soit mérité ou non. Recevoir cet honneur de l'Association des diplômés en droit de mon alma mater, où J'ai passé quatre années heureuses et fructueuses il y a plus d'un demi siècle, me rend très reconnaissante et je vous en remercie de tout mon cœur, et en toute humilité.

Permettez-moi de vous expliquer comment il est arrivé que moi, une anglophone, avec des liens étroits avec l'Université McGill, aie suivie un cours de droit à l'U de M. Ma mère était diplômée de McGill avec un bachelier en sciences en 1925 ; mon père, qui avait un Ph. D. de Harvard, était alors chairman du département de géologie à McGill ; et en 1950 j'avais reçu mon B.A. de McGill. Il était déjà décidé dans la famille que je suive un cours de droit, et mes parents étaient de l'opinion que cela devrait être à l'Université de Montréal. Je n'avais aucune opinion moi-même, et ai simplement dit « GOOD IDEA ». Peut-être mes parents ont pensé que il serait un moyen pour moi de pouvoir pratiquer mon français, car dans le temps lorsqu'un anglophone essayait de parler en français à un chauffeur d'autobus, ou un clerc dans un magasin ou à presque n'importe qui dans le public, la réponse était toujours en anglais, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Un parmi plusieurs changements au cours des années.

En 1950, inscrite „„assister à l'U. de M. était alors un point de départ dans ma vie. Pour un anglophone, étudier à l'Université de Montréal en droit était plutôt rare. Pendant ma première année, ma deuxième année, et ma troisième année en droit, j'étais le seul anglophone, mâle ou femelle, dans notre classe – ce qui fut un grand avantage pour moi. Dans ma quatrième année, il n'y avait que 2 ou 3 anglophones.

Dans ma première année, il y avait 110 étudiants dans notre classe, dont une dizaine était des femmes. Aujourd'hui on



Me Joan Clark, pionnière et visionnaire.

me dit que la classe de la première année en droit compte environ 500, dont 62% sont des femmes. Déjà changement important.

Dans mon temps Il y a avait une procédure d'initiation qui sans doute n'existe pas aujourd'hui. Les étudiantes étaient mises en vente, et chacune était vendue à l'étudiant (mâle) qui payait le plus grand montant, probablement moins d'un dollar. J'étais achetée par un étudiant de la deuxième année, qui s'appelait Philippe Gélinas, et était le plus charmant et galant gentilhomme possible, et m'a parrainé pendant les trois années qui suivaient.

Dans l'année 1950, Montréal avait une réputation parmi les anglophones comme Sin City, pleine de corruption et d'autres vices. C'était le temps du maire Drapeau et le sauveur Pacifique Plante. Nous les étudiants, toujours progressistes et réformistes, avons organisé des parades dans la ville pour appuyer «Pax» Plante dans ses efforts – qui ont réussi à nettoyer la ville, et c'est comme ça qu'à ce jour il n'y a plus, ou peut-être très peu, de corruption à Montréal.

Nos professeurs comprenaient le doyen impressionnant Maximilien Caron avec sa magnifique voix, les professeurs Roger Comtois, Albert Mayrand, André Bachand et plusieurs autres qui nous ont enseignés dans les différents domaines du droit y compris le Code civil, inspiré du code napoléon. Mais il y avait un article dans ce code qui me troublait. Concernant le mariage, en 1950 li n'y avait pas de divorce, notre code civil déclara que le mariage ne pouvait être dissout que par la mort naturelle de l'un des

conjoint. Cependant le code prévoyait la séparation de corps. Je vous lis l'article 187 qui existait en 1950: «Le mari peut demander la séparation de corps pour cause d'adultère de sa femme». POINT. Et en contrepartie, selon l'article 188, «La femme peut demander la séparation de corps pour cause d'adultère de son mari, VIRGULE, lorsqu'il tient sa concubine dans la maison commune.» Heureusement, par un amendement, quatre ans plus tard, la phrase après la virgule était enlevée, et l'égalité entre les sexes était réalisée – un autre changement, celui-ci pour le mieux.

Après avoir reçu ma licence en droit en 1953 et étant admise au barreau en 1954, j'ai reçu quelques offres d'emploi, mais ma mère a suggéré que je prenne A YEAR Off et j'ai dit « GOOD IDEA », et ai passé une vie tranquille et domestique dans ma

famille, avec ma grand'mère que j'adorais et qui est venue vivre avec nous. Un an plus tard, ma mère a suggéré que je cherche un emploi, et encore j'ai dit « GOOD IDEA ». Mais il est devenu difficile, c'était le mauvais temps de l'année. Aucun bureau n'avait besoin d'un jeune avocat. J'hésitais à m'approcher du bureau de Me André Forget, qui nous avait enseigné le droit de la propriété intellectuelle à l'Université, parce que c'était un très grand bureau, comptant plus de 20 avocats, le plus grand dans le Commonwealth, disait-on.

Mais enfin, n'ayant pas de choix, j'ai demandé une interview avec Me Forget qui était en faveur de mon emploi par son étude. Il y avait des problèmes – ce bureau se composait exclusivement d'hommes, et le comité hésitait à engager une femme. Lors des interviews, on me posait des questions, considérées

inappropriées aujourd'hui, quant à mes intentions de mariage, si j'étais fiancée, etc. Finalement j'ai reçu une offre à \$300 par mois, que j'ai acceptée, mais l'offre était sous la condition que je ne plaide jamais en cour. Malgré cette condition, ignorée par Me Forget, deux semaines après mon commencement de travail, il m'a envoyé plaider une cause en Cour d'appel, et j'ai paru régulièrement devant les cours par la suite. Après une période d'essai, j'étais acceptée comme membre du cabinet, et mon nom était peint en lettres noires sur le verre dépoli de la porte principale du cabinet, c'était le 30^{ième} nom. J'en étais tellement fière.

Aujourd'hui, le successeur actuel de cette étude compte des centaines, ou plus, de membres.

Pendant toute ma carrière chez Montgomery, McMichael, Common, Howard, Kerr, Cate . . . et al, et ses successeurs sous d'autres noms, je ne crois jamais avoir été le sujet de discrimination, à cause de mon sexe. Mais c'était différent avec les clubs sociaux. Notre firme tenait des réunions mensuelles au Club St. James où il y avait une tradition que les femmes devaient entrer par une porte séparée, une porte secondaire. Quand je suis devenue associée junior, j'étais invitée à y assister, mais en entrant par la porte séparée. J'acceptais cette situation jusqu'à ce que des jeunes associés, plus jeunes que moi et mâles, m'accompagnaient aux réunions, mais entraient par la porte principale, me laissant entrer par la porte secondaire. Ceci était devenu inacceptable. Je manquais plusieurs réunions, mais enfin j'ai appelé le gérant du Club pour savoir s'il y avait vraiment une telle règle.



NORTON ROSE FULBRIGHT

Félicitations à Joan Clark pour la reconnaissance de sa carrière exceptionnelle par l'Association des diplômés en droit de l'Université de Montréal.

Nous sommes fiers d'avoir compté parmi nous cette femme remarquable, pionnière de notre pratique en propriété intellectuelle.

Le droit à l'échelle mondiale
nortonrosefulbright.com

On m'a assurée que non, que j'étais la bienvenue pour entrer par la porte principale, ce que j'ai fait par la suite. Mais j'avoue que quand j'ai utilisé la porte principale pour la première fois, et suis montée par le grand escalier, pendant que les membres assis, lisant leurs journaux, me regardaient avec un regard suspect, j'ai compris la sensation qui a dû être éprouvée par Rosa Parks quand elle est demeurée assise en avant dans l'autobus.

Quant au Club Universitaire de Montréal, en 1986 il y avait une liste de qualifications pour devenir membre, dont la première était d'être un diplômé mâle d'une université ou collège. Malgré cette exigence très claire, le neurochirurgien distingué William Feindel a proposé ma candidature comme membre, appuyée par William Grant de notre bureau. J'étais diplômée de deux universités, mais je ne répondais pas à l'exigence d'être un diplômé mâle. Il a fallu deux assemblées des membres du Club Universitaire pour changer les règles et admettre les femmes, car la première assemblée approuvait le changement par une simple majorité, et il a fallu une deuxième assemblée pour obtenir les deux-tiers requis par les règlements du Club. Un autre changement.

Quand j'ai préparé des remarques pour ce soir, les changements que j'ai mentionnés, et beaucoup d'autres, m'ont fait penser à un passage dans un livre intitulé «The Sixth Extinction» écrit par le paléontologue renommé, Richard Leakey, qui est paru en 1995.

C'est un passage que j'ai lu à mon père, aussi paléontologue, en 1996, peu avant sa mort à l'âge de 102 ans, et que j'ai toujours retenu. L'auteur parla de regarder le passé par une fenêtre, dans son cas une fenêtre paléontologique, mais ça peut s'appliquer à une fenêtre qui donne sur tout domaine du passé.

L'auteur écrit : "If there is one single impression you gain from what is to be seen through this window it is encapsulated in the simple word change. Life's flow is in a constant dynamic change. Life seen through a paleontological window is like a kaleidoscopic image, where change is not only natural but inevitable."

Aussi dans nos vies, le changement est inévitable. En terminant, je réitère ma profonde gratitude pour l'honneur que l'Association des diplômés en droit de l'Université de Montréal m'a accordé, et mon appréciation de votre présence ce soir.

**Texte intégral*

AVIS DE DÉCÈS

Jean Lamarre



Nous avons le regret de vous annoncer le décès de monsieur Jean Lamarre survenu le 22 novembre 2017 à l'âge de 63 ans. Il est allé rejoindre ses parents Bernard Lamarre et Louise Lalonde Lamarre.

Il laisse dans le deuil son épouse Diane Fugère avec qui il a vécu quarante belles années, ses enfants David (Caroline Doyon) et Catherine (François Roquet), ses petits-enfants Xavier, Elsa, Delphine, Olivia et le bébé sur le point de naître. Il laisse aussi dans le deuil ses sœurs et son frère et de nombreux cousins et cousines. La famille tient à remercier, tout particulièrement, son cousin le docteur Maxime Lamarre-Cliche.

Titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires à HEC Montréal, Jean a amorcé sa carrière au sein du Groupe Lavalin qui l'a mené à travailler en Afrique qu'il affectionnait tout particulièrement et en Europe. Par la suite, il a fondé son entreprise Lamarre Consultants, spécialisée en conseils et en financement de projets. Jean était un homme d'affaires qui présidait de nombreux conseils d'administration dont ceux de Semafo Inc., La Société du Patrimoine Angus, Ariane Phosphate Inc., D-BOX Technologies Inc., Le Devoir, Télé-Québec et il siégeait à plusieurs autres tel que TSO3 Inc. et différents comités dont le comité d'examen indépendant des fonds du Groupe Investors. Il avait reçu tout récemment la médaille de l'Assemblée Nationale pour son implication au sein de la Société de Développement Angus.

Homme de famille, profondément humaniste et doté d'une générosité hors du commun, il a été, par son ouverture et son sens de l'écoute, un guide pour plusieurs. Il nous a quittés comme il a vécu, en douceur et avec sérénité.

Me Nathalie Roy se joint à Lavery

Lavery a le plaisir d'annoncer la nomination de Nathalie Roy, Ad. E. à titre de Chef de projet, formation et développement des compétences à compter du 18 décembre. Sous la direction de Loïc Berdnikoff, Directeur, développement professionnel, Me Roy assurera le développement et la mise en œuvre des programmes de formation offerts au sein du cabinet.

Lavery met au cœur de sa réussite la rétention de talents d'exception mobilisés et l'embauche d'individus hautement qualifiés. Sous le leadership de la nouvelle chef de la direction et avec le soutien de l'équipe de direction, Lavery vise à devenir un incubateur de talents, avec une équipe d'experts dédiés au développement de ses professionnels.

« Gestionnaire aguerrie et leader engagée, Me Roy a développé une fine compréhension des besoins en matière de développement des compétences dans notre industrie », souligne Loïc Berdnikoff. « Nous sommes privilégiés de bénéficier de sa longue feuille de route pour consolider notre offre. Sa connaissance du milieu juridique et de sa transformation fait d'elle une joueuse tout attirée pour définir et mettre en œuvre les programmes de formation des talents d'aujourd'hui et de demain. »

Cofondatrice d'Éducaloi, organisme pionnier dans la communication de contenus juridiques au Québec, Me Roy s'est toujours distinguée par une vision innovante et une envie profonde de faire les choses autrement.

« L'approche centrée sur le talent rejoint pleinement la perception que j'ai de mon rôle et je suis enchan-



tée de collaborer avec une équipe ambitieuse mettant en œuvre un plan d'action audacieux », mentionne Me Roy. « La formation continue est une condition clé pour s'assurer que nos ressources, à tous les niveaux, soient à la fois heureuses au travail et outillées pour tenir le rôle de partenaires d'affaires auprès de nos clients. Je suis très heureuse de mettre à profit mon expertise et mes expériences passées en jouant un rôle clé dans le développement des compétences et la transmission des savoirs chez Lavery. »

Le rôle stratégique que Me Roy jouera dans le développement professionnel est en ligne directe avec l'intention du cabinet d'accompagner son talent par la mise en place d'actions claires et pérennes.

« Pour incarner sa vision, soit être un acteur clé de la transformation des services juridiques au Québec, Lavery met un point d'honneur à positionner le talent au cœur de sa stratégie d'affaires », affirme Anik Trudel, chef de la direction de Lavery. « L'arrivée de Me Roy chez Lavery démontre que le cabinet se donne les moyens de mettre en œuvre un plan d'action concret pour répondre aux défis d'aujourd'hui tout en planifiant l'avenir. »

Don majeur de la Fondation du prix Tang à la Faculté de droit de l'UdeM

La Fondation du prix Tang a fait un don de 440 000 \$ à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Louise Arbour, lauréate du prestigieux prix Tang l'an passé, a en effet choisi de verser la totalité de la bourse accompagnant cette récompense à la Faculté de droit. Ce geste permettra de lancer le projet de recherche État de droit Arbour-UdeM, qui s'échelonne sur cinq ans.

Ce projet de recherche consiste en une réflexion et des échanges sur les défis contemporains que posent les conceptions et les représentations traditionnelles de l'État de droit, a expliqué le doyen de la Faculté de droit de l'UdeM, Jean-François Gaudreault-Desbiens. «C'est ainsi que des professeurs et des étudiants de tous les cycles et de différents horizons pourront réfléchir et apporter un éclairage sur des sujets d'actualité aussi diversifiés que controversés», a-t-il ajouté. Les chercheurs s'intéresseront notamment aux dynamiques juridiques, politiques, sociales, économiques et technologiques influant sur la mise en œuvre du principe de l'État de droit et proposeront de nouvelles façons de le concevoir. De la protection des migrants et des victimes des violations des droits de la personne, en passant par les frontières, l'accès à la justice ou l'amélioration des conditions de vie des femmes en prison, voilà autant de sujets que les étudiants et leurs professeurs pourront explorer grâce à l'engagement de Mme Arbour.

Le recteur de l'UdeM, Guy Breton, a rappelé que Louise Arbour est diplômée de la Faculté de droit et a tenu à



De gauche à droite: Karim Benyekhlef, professeur à la Faculté de droit et directeur du Laboratoire de cyberjustice; Guy Breton; Louise Arbour; Jean-François Gaudreault-Desbiens, doyen de la Faculté de droit; et Raymond Lalonde, vice-recteur aux relations avec les diplômés, aux partenariats et à la philanthropie. CRÉDIT : BENJAMIN SEROPIAN

la remercier pour cette nouvelle marque de confiance envers son alma mater. «Nous avons toujours été fiers qu'une des nôtres fasse trembler les dictateurs de ce monde. En associant son prix Tang à notre université, Mme Arbour nous permet de récolter une partie des honneurs associés à ce prix qu'on qualifie de Nobel de l'Asie.»

«Il est nécessaire de faire le point sur les défis auxquels est confronté l'État de droit au moment où nous assistons sur la scène internationale à un effritement de ce principe fondamental. La Faculté de droit de l'UdeM m'est apparue comme le lieu idéal pour faire avancer les connaissances dans ce domaine», a conclu Mme Arbour.

PwC achète Quotient Juricomptables

L'équipe de Quotient, qui regroupe une quinzaine de personnes, gonflera l'équipe de PwC à 40 personnes au Québec. «Nous serons la plus grosse équipe en juricomptabilité au Québec», soutient Marie-Chantal Dréau, associée et leader, services de juricomptabilité au Québec pour PwC.

Mme Dréau ajoute que PwC compte près de 150 personnes dans le secteur au Canada et 3700 à travers le monde. «Nos clientèles sont très complémentaires et nous continuerons de desservir pratiquement toutes les industries présentes au Québec», dit-elle, citant par exemple le commerce de détail, la finance, le secteur public et les minières.

PwC estime que l'acquisition permettra de bonifier les services offerts pour la «quantification de préjudices économiques dans le cadre d'une mésentente, d'un litige ou d'une réclamation d'assurance, enquêtes sur des soupçons ou des allégations d'irrégularité ou de fraude, évaluation d'entreprises, audit de conformité contractuelle ou de conformité à des lois et règlements, dépistage électronique et gestion».

Marie-Chantal Dréau soutient que le monde de la juricomptabilité ne compte pas beaucoup de travailleurs, ce pourquoi PwC a choisi de réaliser une acquisition plutôt que de croître de manière organique. «Nous cherchions également de l'expertise», dit-elle.

Trois des quatre associés de Quotient (Jonathan Allard, Richard Forand et Paul Levine) deviennent associés chez PwC, alors qu'Alain Lajoie épaulera la société à titre de conseiller spécial.

Pierre-Jacques Lefaiivre nommé premier vice-président du Groupe immobilier Mach



Pierre-Jacques Lefaiivre

Vincent Chiara, président de Groupe Mach, annonce la nomination de Pierre-Jacques Lefaiivre au poste de premier vice-président de Groupe Mach. À compter de ce jour, Monsieur Lefaiivre relèvera directement de Vincent Chiara et l'assistera dans la gestion de l'entreprise.

Depuis 2008, Pierre-Jacques Lefaiivre occupait le poste de vice-président au développement. C'est lui qui assurera l'intérim jusqu'à la nomination d'un nouveau vice-président au développement.

Depuis bientôt dix ans, il contribue à la croissance de l'entreprise en participant aux transactions et au développement de plusieurs millions de pieds carrés de sites tout en tenant compte des besoins environnementaux et sociaux.

« Pierre-Jacques Lefaiivre est l'un des artisans de la réussite de MACH et sa nomination au poste de premier vice-président annonce un nouvel élan vers d'autres sommets. » a déclaré Vincent Chiara. Avec plus de 25 ans d'expérience en tant que planificateur urbain, Pierre-Jacques Lefaiivre, a participé au développement et redéveloppement d'une cinquantaine de sites auprès d'entreprises majeures au Québec.

Le gouvernement du Canada annonce des nominations à la magistrature du Québec

L'honorable Jody Wilson-Raybould, ministre de la Justice et procureur général du Canada, a annoncé aujourd'hui les nominations suivantes en vertu du nouveau processus de nomination à la magistrature annoncé le 20 octobre 2016. Ce nouveau processus met l'accent sur la transparence, le mérite et la diversité, et continuera de veiller à la nomination de juristes qui incarnent les plus hautes normes d'excellence et d'intégrité.

L'honorable Suzanne Gagné, juge de la Cour supérieure du Québec pour le district de Québec, est nommée juge de la Cour d'appel du Québec. Elle remplace madame la juge J. Dutil, qui a choisi de devenir juge surnuméraire à compter du 1er septembre 2017.

L'honorable Carl Thibault, juge de la Cour du Québec, est nommé juge de la Cour supérieure du Québec pour le district de Québec. Il remplace monsieur le juge B. Moulin, qui a choisi de devenir juge surnuméraire à compter du 17 août 2017.

Isabelle Breton, associée au sein du cabinet Cain Lamarre, à Amos, est nommée juge de la Cour supérieure du Québec pour les districts d'Abitibi, de Rouyn-Noranda et de Témiscamingue. Elle remplace madame la juge A.U.K. Quach, qui a été transférée au district de Montréal le 29 septembre 2017 à la demande du juge en chef.

François Dadour, associé du cabinet Poupart, Dadour, Touma et associés, est nommé juge de la Cour supérieure du Québec, district de Montréal. Il remplace monsieur le juge B. Riordan, qui a choisi de devenir juge surnuméraire à compter du 15 octobre 2017.

Biographies

Madame la juge Suzanne Gagné a obtenu un baccalauréat en droit de l'Université Laval en 1994 et a été reçue au Barreau du Québec en 1995. Elle a exercé la profession d'avocate dans plusieurs domaines du droit, d'abord au sein du cabinet Guy Bertrand & associés de 1995 à 2002, puis du cabinet Létourneau Gagné de 2002 à 2015, où elle a concentré sa pratique en litige civil et commercial. En 2012, le Barreau du Québec lui a décerné la distinction « Avocat émérite » en raison de l'excellence de sa pratique professionnelle et de son rayonnement au sein de la profession.

Outre ses activités professionnelles, la juge Gagné a également œuvré au sein de plusieurs organismes, notamment à titre de membre du grand jury Forces AVENIR et de présidente du conseil d'administration de la Société du Grand Théâtre de Québec de 2010 à 2015.

Elle a été nommée juge à la Cour supérieure du Québec en juin 2015. Depuis, elle a siégé à toutes les chambres de la Cour, y compris à la chambre pénale et criminelle. Comme avocate et maintenant comme juge, elle s'est particulièrement intéressée aux questions touchant l'accès à la justice et la gestion de l'instance.

Reçu au Barreau en 1996, monsieur le juge Carl Thibault a débuté sa carrière juridique à Rimouski au sein du cabinet Casgrain Desrosiers Lévesque Bujold. C'est en 1999 qu'il s'installe à Québec après s'être joint au Bureau d'aide juridique de Québec, section criminelle et pénale. Il se considère privilégié d'avoir poursuivi, dès 2003, sa pratique auprès

de deux juristes aux compétences hors du commun, soit Me Claude C. Gagnon, aujourd'hui juge à la Cour d'appel du Québec, et Me François Huot, maintenant juge à la Cour supérieure du Québec. Il a alors relevé le défi de diriger leur cabinet, qui avait développé une solide et enviable réputation en droit criminel et pénal, sous la dénomination sociale Thibault Roy Avocats jusqu'au 5 octobre 2016, date à laquelle il été nommé juge à la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale.

Le juge Thibault a enseigné le droit criminel à l'École du Barreau de Québec de 2007 à 2016. Il s'est également impliqué auprès du Conseil du Barreau de Québec et a siégé à plusieurs comités du Barreau. De 2000 à 2002, il a été conseiller au Jeune Barreau de Québec.

De 1996 à 1999, outre ses activités professionnelles, il a été membre du Conseil d'administration du centre de ski Mont-Comi de Rimouski, membre du Conseil d'administration du Foyer de Rimouski, vice-président de la Fondation du Foyer de Rimouski et administrateur à la Jeune chambre de commerce de Rimouski.

Des extraits de la demande de nomination à la magistrature du juge Thibault seront disponibles sous peu.

Madame la juge Isabelle Breton a obtenu un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal en 1993. Depuis son admission au Barreau du Québec en 1994, elle a exercé en cabinet privé à Amos. En 2005, elle s'est jointe au cabinet Cain Lamarre, où elle a pratiqué dans les domaines du droit municipal, bancaire, civil et familial. Au cours de sa carrière juridique, la juge Breton a donné de nombreuses formations en droit municipal.

Parallèlement à ses activités professionnelles, la juge Breton est active au sein du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue depuis 1999 à titre de secrétaire, de première conseillère et de bâtonnière. En reconnaissance de ses contributions au fil des ans, elle a reçu le prix du Mérite du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue en 2017.

Mère de deux enfants, la juge Breton s'est toujours activement impliquée au sein de sa communauté. Elle est l'une des membres fondatrices et une ancienne présidente de l'organisme Femmes en affaires d'Amos-

région. Elle a siégé au conseil d'administration de la Chambre de commerce et d'industrie du Centre-Abitibi pendant plusieurs années. De plus, elle est membre du conseil d'administration du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue depuis 2013.

Des extraits de la demande de nomination à la magistrature de la juge Breton seront disponibles sous peu.

Monsieur le juge François Dadour a obtenu un baccalauréat et une maîtrise en droit de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Son mémoire de maîtrise, intitulé « Le SIDA et le droit criminel : impact et enjeux! », a reçu le prix Alma Mater et a été publié aux Éditions Thémis en 1996. Admis au Barreau du Québec en 1995, il a fait carrière en droit criminel au sein du cabinet Poupart, Dadour, Touma et associés. Comme avocat, il a plaidé devant toutes les instances pénales, incluant la Cour d'appel du Québec et la Cour suprême du Canada, et y a représenté tant des personnes adultes qu'adolescentes.

En 2008, le juge Dadour a été nommé avocat spécial par le ministre de la Justice et procureur général du Canada. Depuis 2008, il a agi dans de nombreux dossiers à titre d'avocat spécial (notamment dans une affaire de certificat de sécurité) et d'amicus curiae des juges désignés de la Cour fédérale. Ces fonctions sont liées à des procédures touchant la sécurité nationale, notamment le privilège de la sécurité nationale, de la défense nationale et des relations internationales.

Pendant plusieurs années, le juge Dadour a été chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, de même qu'à l'École du Barreau. Il a également écrit plusieurs textes portant sur le droit pénal et le droit de la sécurité nationale. Le juge Dadour a assuré la présidence de la section de droit pénal de l'Association du Barreau canadien, Division du Québec, et a reçu, en 2016, le prix de l'Association québécoise des avocats et avocates de la défense.

Né au Québec, le juge Dadour a vécu plusieurs années au Moyen-Orient, ce qui lui a permis de maîtriser la langue arabe et d'acquérir une connaissance approfondie des cultures arabes et moyen-orientales.

Des extraits de la demande de nomination à la magistrature du juge Dadour seront disponibles sous peu.

L'avocat Jacques Vergès, «chevalier» des causes perdues, est mort

Source : Le Journal de Montréal

Personnage de roman, aussi redouté que controversé, l'avocat français Jacques Vergès, décédé jeudi à Paris à l'âge de 88 ans s'était imposé comme le défenseur de personnalités condamnées par l'Histoire au motif que, selon lui, «les poseurs de bombes sont des poseurs de questions».

«Me Jacques Vergès est mort d'un arrêt cardiaque vers 20 h dans la chambre de Voltaire, précisément quai Voltaire à Paris, alors qu'il s'apprêtait à dîner avec ses proches. Un lieu idéal pour le dernier coup de théâtre que devait être la mort de cet acteur-né», car «à l'instar de Voltaire, il cultivait l'art de la révolte et de la volte-face permanentes», selon un communiqué des éditions Pierre-Guillaume de Roux, qui avaient publié ses mémoires en février (De mon propre aveu - Souvenir et rêveries).

Le président du Conseil national des barreaux, Christian Charrière-Bournazel, a raconté qu'il avait fait une chute il y a quelques mois, et du coup il était très amaigri, marchait très lentement. Il avait des difficultés à parler mais intellectuellement, il était intact. On savait que c'était ses derniers jours mais on ne pensait pas que ça viendrait aussi vite».

Ce pénaliste narcissique et médiatique a mêlé au long de sa carrière un esthétisme intellectuel le conduisant à volontiers philosopher et un profond militantisme qui l'a engagé dans la lutte anti-colonialiste.

De petite taille, rond, le visage lisse et ironique, portant de fines lunettes rondes et une coupe en brosse, cet amateur de cigares et collectionneur de jeux d'échecs, auteur d'une vingtaine de livres, était proche de personnalités politiques du monde entier mais aussi de militants de l'ombre.



Jacques Vergès. Photo : Reuters

«J'aurais défendu Hitler»

Il s'était rendu célèbre par sa «défense de rupture» - consistant à se servir du tribunal comme d'un porte-voix - adoptée durant la guerre d'Algérie quand il était l'avocat de militants du FLN. Il épousera d'ailleurs Djamilia Bouhired, héroïne de l'indépendance et poseuse de bombes condamnée à mort mais finalement graciée.

«J'aurais défendu Hitler», clamait ce bretteur en colère, pour ne pas dire en guerre, contre «les bonnes intentions, les procès truqués et l'ordre mondial». «Quand un homme traqué frappe à ma porte, c'est toujours pour moi un roi dans son malheur», ajoutait celui que Barbet Schroeder a dépeint dans un film comme «l'avocat de la terreur».

Ses clients avaient un point commun: ils faisaient en général l'unanimité contre eux en Occident, à l'instar de membres de l'internationale terroriste des années 70 et 80, du «révolutionnaire» vénézuélien Carlos, de l'activiste libanais Georges Ibrahim Abdallah, du criminel de guerre nazi Klaus Barbie, du dictateur yougoslave Slobodan Milosevic ou de l'ancien dirigeant Khmer rouge Kieu Samphan.

Quelques mois avant la fin du dictateur libyen Mouammar Kadhafi, il s'était porté volontaire avec l'ancien ministre Roland Dumas pour déposer plainte pour «crimes contre l'humanité» contre le président français Nicolas Sarkozy dont le pays a pris la tête des opérations de la coalition internationale en Libye.

Me Vergès a aussi défendu, en vrac, des dirigeants africains (comme l'Ivoirien Laurent Gbagbo), la fille de Marlon Brando, l'intellectuel négationniste Roger Garaudy, le jardinier Omar Raddad, la trésorière «occulte» du parti gaulliste (RPR) Yvonne Casetta, le tueur en série Charles Sobhraj etc.

Goût de la destabilisation

Son goût de la destabilisation et de la provocation l'a rendu insupportable à beaucoup quand, par exemple, lors du procès Barbie en 1987, il a répondu à des résistants évoquant le «sourire» du gestapistes lors des séances de tortures: «Mais ce sourire, c'est une preuve évidente de sa courtoisie!».

«Pour défendre Barbie, notait-il par la suite, j'ai dit aux accusateurs: "Ce que vous lui reprochez, vous l'avez fait vous-même sous la colonisation. Alors, à quel titre vous permettez-vous de le juger ?".»

Né le 5 mars 1925 dans l'actuelle Thaïlande d'un père réunionnais et d'une mère vietnamienne, Jacques Vergès a grandi à La Réunion - il a été en classe avec le futur premier ministre français Raymond Barre - où son père fut député communiste et son frère jumeau, Paul, sera le fondateur du PC réunionnais.

Il rejoint les Forces françaises libres à 17 ans et adhère au PCF en 1945, devenant président de l'association des étudiants coloniaux. Après trois années à Prague comme secrétaire de l'Union internationale des étudiants, il quitte le parti en 1957, jugé «trop tiède» sur l'Algérie.

Révolution

Ephémère conseiller d'Ahmed Ben Bella après l'indépendance de l'Algérie - dont il prend alors la nationalité -, il rentre en France pour embrasser les causes internationalistes, celle de la Chine maoïste, en créant le périodique Révolution, et celle du FPLP palestinien.

En 1970, il laisse femme et enfants et disparaît pendant huit ans. Jaloux de sa légende, il laissera toujours planer le mystère sur cette période. Était-il aux côtés de Palesti-

niens? Dans le Congo post-Lumumba? Au Cambodge de Pol Pot? A-t-il alors rencontré Carlos, comme l'ont envisagé les services de renseignement français?

Il se bornera à évoquer, avec délectation, de «grandes vacances très à l'est de la France». «Je suis passé de l'autre côté du miroir, c'est ma part d'ombre», disait-il, ajoutant: «Je n'ai jamais suivi une psychanalyse. Quel intérêt de mettre la lumière sur les zones d'ombre d'un homme? Elles font sa force».

Décès Québec Me André Bois



Bois, Me André IN MEMORIAM 1943 - 2017 QUÉBEC, le 14 novembre 2017 -- Quand un patriarche s'éteint, c'est toute sa lignée qui recherche la lumière. C'est avec un immense regret que le cabi-

net Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats fait part du décès de Me André Bois, associé depuis près de 50 ans et véritable pilier de sa famille professionnelle. Reconnu pour ses grandes qualités de juriste, Me Bois était plus qu'un homme de Droit, il était la droiture incarnée. Au fil des ans, cette droiture s'est manifestée généreusement de multiples manières auprès de ses clients, de ses associés et du personnel de Tremblay, Bois, Mignault, Lemay. Afin d'en préserver le souvenir et l'esprit, le grand salon où se sont vécus et se vivent encore tous les événements d'importance du cabinet portera désormais le nom de Me André Bois. En reconnaissance de toutes ces fois où, tel un patriarche, il y a présidé des séances solennelles, où, tel un juriste pédagogue, il y a instruit ses collègues, où, en homme de devoir, il y a conduit des interrogatoires rigoureux, où, en homme de conseil, il y a guidé ses clients et où, comme un bon vivant, il y a partagé sa joie; pour sa vision courageuse, son abnégation et sa souplesse au bénéfice de tous, les associés et les employés de Tremblay, Bois, Mignault, Lemay lui ont dédié ce salon. Si jamais vous venez chez nous, remarquez le nom de Me André Bois, tout discret, à l'entrée de ce salon. Et si vous y entrez, prenez un moment: Me Bois vous y offrira sa lumière, sa dignité, sa droiture et son âme généreuse. Notre amitié et nos pensées accompagnent sa famille et ses proches. Les associés et le personnel de Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats.



RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT POUR VOS ÉVÈNEMENTS CORPORATIFS
RESERVE NOW FOR YOUR CORPORATE EVENTS



RESTAURANT SINCLAIR

RESTAURANT-SINCLAIR.COM | 514 284.3332 | 414, RUE SAINT SULPICE, VIEUX-MONTRÉAL
DEBBIE@RESTAURANT-SINCLAIR.COM



Votre priorité, c'est le droit. Notre priorité, c'est vous.



FINANCIÈRE DES AVOCATS – nous mesurons le succès par la satisfaction de nos clients et non par les dollars. Notre seule mission est de nous assurer que vous avez accès aux produits d'assurance et de placement de la plus haute qualité aux meilleurs taux.

Créons ensemble un portefeuille de protections et de patrimoine élaboré selon vos critères.

Contactez votre conseiller local de la Financière des avocats aujourd'hui. Trouvez-le à financieredesavocats.ca ou au **1.800.267.2242**.

**FINANCIÈRE
DES AVOCATS**

Soyez prêts.



Les produits et services de la Financière des avocats sont parrainés par l'Association d'assurances du Barreau canadien (AABC). Financière des avocats est une marque de commerce de l'AABC.